

## Annexe I

### Rôles et responsabilités des organisateurs et du lieu de réception

Dans le respect des directives et recommandations des pouvoirs publics en matière de lutte sanitaire contre la Covid-19 (respect des gestes barrières et des mesures de distanciation physique, application des bonnes pratiques établies par secteur d'activités, respect des protocoles de gestion des salariés en cas de suspicion de contagion au Covid-19, etc), les rôles et responsabilités des organisateurs de mariage, ci-après désignés « organisateurs », et du lieu de réception, ci-après désigné « lieu » sont ainsi définis :

Les organisateurs s'engagent à :

1. Respecter le « **Guide sanitaire pour les organisateurs et professionnels du mariage** » de l'Union des Professionnels Solidaires de l'Événementiel (UPSE), notamment les chapitres II et III.
2. Diffuser le « **Guide sanitaire pour les organisateurs et professionnels du mariage** » de l'UPSE à tous les prestataires du mariage.
3. Diffuser la « **Charte des invités** » de l'UPSE à tous les invités du mariage.
4. Désigner un « **Référent sécurité sanitaire** » pour la réception de mariage.

Le lieu s'engage à :

1. Respecter le « **Guide sanitaire pour les organisateurs et professionnels du mariage** » de l'UPSE, notamment les chapitres II, IV et IV.1.
2. Diffuser auprès des organisateurs de mariage le « **Guide sanitaire pour les organisateurs et professionnels du mariage** » de l'UPSE avec ses deux annexes : la « **Charte des invités** » et les « **Rôles et responsabilités des organisateurs et du lieu de réception** ».
3. Désigner un « **Référent sécurité sanitaire** » pour le lieu.

Le lieu de réception

Nom du lieu : .....

Nom et téléphone du référent sécurité sanitaire du lieu : .....

Les organisateurs de mariage

Nom des organisateurs : .....

Date du mariage : .....

Nom et téléphone du référent sécurité sanitaire des organisateurs : .....

.....

Nous soussignés, les organisateurs de mariage tels que désignés ci-dessus, reconnaissons avoir reçu, lu et compris le « Guide sanitaire pour les organisateurs et professionnels du mariage » et la « Charte des invités » de l'UPSE, et acceptons les obligations qui nous incombent.

Fait à..... le .....

Signatures des organisateurs